L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 21 NOVEMBRE 1863. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS;
SAMEDI MATIN, 21 NOVEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le marshal des Etats Unis, à midi, en face de la rue Joséphine—Le steamer (prise) James Battle, avec ses gréements, &c.

Par Julien Neville, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs — Une bonne maison rue St Philippe, entre Miro et Tonti.

Par G Léaumont, rue Villeré, entre Dumaine et St Philippe—Meubles et articles de ménage.

Par E Roger & Co, à leurs salles d'encan — Chaussures.

Par W P Vincent, à son magasin d'encan—365 lots de marchandises sèches. A onze heures, au No 64 de la rue de la Douane—45 balles coton.

Par J B Crozat, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—La moitié d'un lot avec une maison à trois étages encoignure Suzette et St Thomas—Et une portion de terre avec bâtisses, face à la rue Barthélemy—Et rue Royale No 96, une charrette à meubles et un cheval.

Par F Fernandez, à son magasin d'encan — Marchandises sèches, chaussures, lainage, papier à écolier, à lettres, &c.

Par R. Scott, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 54—Groceries et provisions.

Par H H McLean, à onze heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Commune — Sucre fait à choix, jambons "Wilson" de St Louis, &c.

Par F F Trinchard, à 10 heures, dans la rue Gravier No 42—Groceries et provisions.

Par J P Boisseau, à onze heures, au coin des rues Magasins et Gravier—Vins, groceries et liqueurs.

INCENDIE DU STEAMER SUNNY SIDE—Nous apprenons par l'arrivée du bateau à vapeur *White Cloud*, que le steamer *Sunny Side*, expédié pour la rivière Ohio avec une cargaison de 1206 balles de coton et nombre de passagers de Memphis, a été entièrement détruit par le feu dans la matinée du 13 courant, à l'île No 16, à environ 56 milles au-dessus de Memphis. Il y avait à bord 14 dames dont 9 se sont noyées avec nombre d'enfants. Beaucoup d'hommes, parmi les passagers, et quelques-uns des membres de l'équipage ont péri. Une dame qui n'avait pas voulu sauter par dessus bord a été brûlée avec le bateau. Le White Cloud a amené à Memphis deux des passagers, un chirurgien du 26e Iowa, qui a perdu sa femme et un enfant unique, et l'autre est une petite fille qui a perdu sa mère. On n'a pu obtenir d'autres détails.

ASSESSEMENT DES DOUZE DISTRICTS DE LA VILLE.

Nous devons à l'obligeance de M. E L. Bercier, secrétaire du bureau des vérificateurs d'assessment, communication d'un tableau de chiffres qu'on trouvera dans notre partie anglaise et qui établit d'une manière fort claire l'assessment de la valeur foncière, mobilière et financière des douze districts de la Nouvelle-Orléans. Il y a sur toutes les valeurs, prises en masse, une diminution de $20,838,167.—Beaucoup de gens seront surpris de ce que cette diminution ne soit pas plus forte. Mais si l'on veut bien jeter les yeux sur la colonne des chiffres relatifs aux propriétés foncières, on comprendra très bien que le total de l'année 1862 qui s'élevait à 121,707,265, ne soit descendu qu'à 100,869,098. En effet, à part la déduction de 6,629,210 pour les esclaves qui ne sont plus portés que pour mémoire, les biens immobiliers ont été maintenus à leur valeur intégrale, [illegible] une différence insignifiante de 1,019,690 [illegible] 20,838,167, qui ne figurent plus en 1863, proviennent de la diminution des revenus, du montant des valeurs mobilières et du montant des capitaux placés à intérêt. Nous devons supposer que si l'assessement des valeurs foncières est resté à peu près dans le statu quo, c'est parce qu'il aura été réduit d'un tiers. Toutefois nous croyons pas qu'il y ait rapport entre [illegible] réduction et la dépréciation des immeubles. [illegible] taxe réduite non d'un tiers mais à un [illegible], selon nous, plus en harmonie avec [illegible] actuelle des valeurs immobilières.

Nouvelles de trois jours plus récentes.
PAR LA VOIE DE L'OUEST.

La guerre en Virginie.— Mouvements des armées.— Le combat de Culpepper.— Capture des avant postes de Burnside.—Affaires à Chattanooga.—Bataille imminente dans l'Arkansas.—Nouvelles d'Europe et du Mexique.—Marchés de New York.

Par l'arrivée du bateau à vapeur *Nebraska*, nous avons reçu des journaux de St Louis jusqu'au 14 courant. Nous y puisons les nouvelles suivantes:

La guerre en Virginie

Dépêches officielles.

Quartier-général de l'armée du Potomac, Près de la Station Rappahanock, Virginie, 8 novembre.

Au major-général Halleck, général en chef: Ce matin en avançant vers le gué de Kelly, on s'est aperçu que l'ennemi s'était retiré pendant la nuit. Il y avait tant de brouillard le matin qu'il était impossible à la station Rappahanock de s'assurer de la position de l'ennemi, et ce n'est qu'à l'arrivée de la colonne du gué Kelly qu'on la connut définitivement. La position prise à Rappahanock a été évacuée et l'armée a été mise en mouvement, puis la poursuite a été continuée par l'infanterie jusqu'à la station Brandy, et au-delà par la cavalerie.

Le major général Sedgwick rapporte officiellement la capture de 4 canons, 8 drapeaux et 1,500 prisonniers.

Le major-général French a fait plus de 400 prisonniers. La perte de Sedgwick est d'environ 300 tués et blessés et celle de French de 70. La conduite des officiers et des hommes dans chacune de ces affaires a été admirable.

GEO. G. MEADE, major-général.

Près des sources Falling, Virginie occidentale, 7 novembre.—Le brigadier-général Kelly commandant la gauche, rapporte: Le 7 courant j'ai attaqué Jenkins devant Natt Point, et l'ai chassé de sa position avec des pertes insignifiantes de chaque côté. Hier il a été renforcé à Lewisburg par la brigade de Patton et un régiment du corps de Jenkins, et il a pris une forte position sur le sommet de la montagne Droop, semblable à celle de la montagne du Sud dans le Maryland.

Je tournai la gauche de l'ennemi avec de l'infanterie, et après avoir jeté la confusion dans ses rangs, je l'ai attaqué avec quatre régiments de cavalerie mis à pied. La victoire a été décisive et la retraite de l'ennemi est devenue une déroute, les soldats jetant leurs armes et se dispersant dans toutes les directions. Ses blessés et beaucoup de prisonniers et d'armes sont tombés dans nos mains. Notre perte est d'environ cent officiers et soldats. Les troupes sont animées d'un excellent esprit et ont des munitions en abondance.

WM M. AVERILL, brig-gén.

Clarksburg, 8 novembre 1863, 7 h. P. M.—Au général de brigade McCallum, chef d'état major. Je viens d'apprendre du général Scammon que le général Duffie est entré à Lewisburg le 7, et qu'il rapporte que les rebelles avaient passé par cette place, se retirant devant Averill, un peu avant son arrivée. Duffie a capturé le camp de l'ennemi, les tentes, les sacs, les provisions, les caissons, beaucoup de prisonniers et cent têtes de bétail. Notre cavalerie poursuit l'ennemi. Averill était arrivé à Lewisburg.

B. L. KELLY, brig.

Mouvements des armées.

Washington, 9 novembre—On s'est un peu battu sur la rive Sud du Rappahanock, mais il n'y a rien eu d'important. Il est probable qu'une grande bataille sera livrée d'ici à un ou deux jours. Tout dépend du général Lee. S'il accepte la bataille il est certain qu'elle aura lieu. Le général Meade est parti cette fois préparé pour une lutte désespérée avec l'ennemi. Il y a été poussé par le Président et le Secrétaire de la guerre, et avec opposition du général Halleck. L'armée est dans de bonnes conditions, et elle est supérieure en nombre à l'ennemi d'au moins 10,000 hommes et peut-être de 30,000. Il n'y a pas de raisons pour craindre la défaite et il y a beaucoup de motifs pour croire que Lee sera forcé de se replier encore vers le cœur de la Virginie.

Washington, 9 novembre—On donne à entendre qu'une force fédérale considérable est partie ou va partir par la voie de la péninsule pour Richmond. On dit que les routes pour l'artillerie construites sous les ordres du général McClellan sont en excellent état et faciliteront les mouvements.

Toute l'armée a passé hier le Rappahanock sans incident.

Des avis reçus d'ailleurs à Washington portent que l'armée rebelle semble se mouvoir vers le Rapidan, mais sans prendre encore de position pour accepter la bataille. Nos troupes commandent toutes les approches de Fredericksburg du côté du nord ouest, et d'autres ont occupé la ville et Falmouth aujourd'hui.

Des avis du front, reçus ce soir, annoncent que nos troupes ont occupé Culpepper, et que notre cavalerie a fait une reconnaissance jusqu'au Rapidan sans rencontrer les rebelles en force. L'impression des militaires est que toute la force de Lee est en pleine retraite vers Richmond, et qu'elle n'essaiera pas de retarder notre marche jusqu'aux fortifications de cette ville. Une dépêche plus récente annonce qu'il y a une forte masse de cavalerie au sud-ouest de Culpepper, vers Madison. La seule force rebelle qui soit de ce côté du Rapidan est la cavalerie de Stuart qui couvre la retraite.

Washington, 10 novembre— Un messager parti de l'armée du Potomac ce matin à 10 heures, annonce que le général Buford est allé hier jusqu'à deux milles au Nord de Culpepper, refoulant la cavalerie et l'infanterie rebelle devant lui. Le quartier de Lee était samedi soir à la station Brandy sur le Rappahanock. Ceci donne le bruit qu'il était allé se consulter avec Ewell. Notre armée a été toute la journée [illegible] en ligne de bataille, mais Lee a refusé d'accepter un engagement.

Le général Kilpatrick a occupé hier la montagne Pony. Hier soir il a découvert une longue ligne de feux de bivouac au sud de Rapidan, entre le gué de Raccoon et la station Rapidan, sur le chemin de fer. On n'a pas vu de feux d'importance à Culpepper ni aux environs. Ceci porte à croire que Lee a refusé de risquer un engagement général en rase campagne [illegible] arrière-garde [illegible] Lee au [illegible] de demeurer [illegible] pour renforcer ce point.

[illegible] avoir ce soir dit que notre arrière [illegible] de bataille a traversé le chemin d'[illegible] et Alexandria à un point où un [illegible] que Lee a le gros de son armée.

New York, 11 novembre— Le correspondant du *Philadelphia Inquirer* dit que le général Buford [illegible] samedi soir dans le voisinage de la station Brandy, après avoir avancé à trois ou quatre milles de Culpepper, où il a eu un combat de deux heures chaudes sur avec le corps de Wilcox de la division de Hill. Il repoussa les rebelles à quelque distance, mais [illegible] de [illegible] de positions, il dut se retirer [illegible] de l'armée. La 1re brigade, [illegible] colonel Chapman a eu 50 tués et blessés. [illegible] perte des rebelles n'est pas connue. Ils [illegible] morts, et ont enterré plusieurs [illegible] blessés.

[illegible] les rebelles se sont retirés vers [illegible]. Buford avant de revenir a envoyé un détachement à Culpepper Court House, qui n'a pas trouvé de rebelles dans ce voisinage. On suppose que toute l'armée de Lee a traversé le Rapidan. Elle occupe la montagne Pony, à une petite distance au delà de Culpepper, comme poste d'observation. Le général Buford a trouvé le chemin de fer non endommagé jusqu'à Culpepper et on croit qu'il est en bon état jusqu'au Rapidan.

Quartier général de l'armée du Potomac, 11 novembre — Hier après midi le colonel Upton, qui commandait la brigade qui a capturé les redoutes ennemies samedi dernier, a présenté au général Meade huit drapeaux au nom de son corps. Meade a lancé un ordre du jour pour complimenter l'armée sur son heureux passage du Rappahanock en face de l'ennemi; il dit que le président a exprimé sa satisfaction des dernières opérations.

Washington, 10 novembre. Il se trouve que l'occupation de Fredericksburg par notre cavalerie n'a eu lieu que pendant une reconnaissance faite dans cette direction. Notre cavalerie a aussi occupé Culpepper et le gros de l'armée est à la station Brandy attendant des approvisionnements.

Les prisonniers rebelles, au nombre de 2000, capturés dans le combat du gué de Kelly, vont être envoyés à l'île Johnson, au Lac Erie. Les mousquets capturés dans ce combat portent la marque de Londres 1861.

Le gouvernement a reçu par des espions surs l'avis que Lee est allé à Chattanooga pour y prendre le commandement, bien que son absence de l'armée de la Virginie soit cachée et que les ordres soient émis en son nom. Des avis venant de la même source disent que la question de l'évacuation de Richmond a été depuis quelque temps en discussion parmi les chefs rebelles. Il n'y a pas encore eu de décision, mais on croit que la question sera résolue affirmativement.

Bruit de la capture de l'avant garde de Burnside.

Washington, 11 novembre—On [a] annoncé il y a quelques jours que deux des avant-postes du général Burnside, dans le Tennessee, avaient été attaqués par les rebelles et que la moitié de la garnison, consistant en deux régiments et une batterie avait été capturée. Les dépêches de Grant ne désignent pas exactement l'endroit où ce désastre est arrivé, et ne parlent pas de la force des rebelles, ni du nombre probable des tués et des blessés de notre côté.

Le *Republican* de cette après midi dit que le général Burnside télégraphie que le désastre dont il est question a eu lieu à Rodgersville, comté de Hawkins, Tennessee. C'est le point aboutissant du chemin de fer de l'Est Tennessee et de la Virginie, situé à 15 milles de Knoxville.

Le général Burnside dit aussi que les rebelles ont pris 600 hommes et 4 canons. Il ne mentionne pas le nombre des morts et des blessés.

Le gros de ses forces est là où il était quand l'attaque a été faite sur Rodgersville, dans une position imprenable et en d'excellentes dispositions, sujet aux ordres du général Grant qui est assez content de cette situation.

Knoxville, 11 novembre—Dans la récente affaire de Rodgersville, les forces de Burnside ont été écrasées par des forces supérieures.

Burnside a fait plus de 1,500 prisonniers depuis qu'il est venu dans le Tennessee, sans compter la garnison de Cumberland Gap, ce qui le met de beaucoup en avance sur les rebelles.

Il y a apparence qu'une force considérable s'avance contre nous, mais nous comptons la repousser. A Rogersville, les rebelles nous ont pris 500 hommes, 4 pièces d'artillerie et 36 wagons. La plupart des prisonniers sont du second régiment des loyaux du Tennessee, et plus de 100 sont du 17e de l'Ohio. Nous tenons de Washington, sur la rivière Tennessee, jusqu'au dessus de Bull's Gap.

DE CHATTANOOGA.

Chattanooga, 10 novembre—Un réfugié de la Georgie, qui vient d'arriver, annonce un mouvement considérable des troupes de Bragg et de ses approvisionnemens vers le Sud.

On dit que les rebelles se préparent à évacuer leur position devant Chattanooga pour se retirer sur Rome et Atlanta.

Longstreet organise, dit on, une grande force pour exécuter une pointe sur nos lignes de communication à Bridgeport. Vingt deux payeurs disposant de $7,000,000 sont à payer les troupes jusqu'au 1er novembre.

Tout est calme le long des lignes. Pas un coup de canon n'a été tiré de Lookout aujourd'hui.

De Little Rock, Arkansas.

Memphis, 6 novembre — Le capitaine A. H. Ryan, chef d'état major du général Steele, vient de Little Rock d'où il apporte la nouvelle de la prise d'Arkadelphia par une portion de la cavalerie de Davidson, sous le commandement du lieutenant colonel Caldwell, le 28 octobre.

Le colonel Caldwell, avec 700 hommes, est entré à Arkadelphia le 28 et a trouvé l'arrière garde de Price qui quittait la ville. Nos forces l'ont immédiatement attaquée et mise en déroute, capturant un grand nombre de wagons et faisant plusieurs centaines de prisonniers. Le colonel Caldwell a détruit une grande poudrière et une immense quantité de munitions et de provisions.

Après avoir fait une retraite temporaire, il a repris la ville et l'occupe maintenant.

DU FORT SCOTT

Bataille imminente entre Blunt, Shelby et Cooper

Leavenworth, 7 nov— Un courrier, envoyé par Blunt au fort Scott, dit que les rebelles Cooper et Shelby avaient évité nos forces, traversé l'Arkansas, et marchaient contre lui qui n'avait pour escorter que 1800 hommes de cavalerie un immense train d'approvisionnemens au fort Smith. Blunt avait fait ses préparatifs de défense.

Le fleuve à St Louis.

Le Missouri *Democrat* du 12 contient ce qui suit:

Le fleuve est monté d'un demi pouce hier. Il y a de 5 1/2 à 6 pieds d'eau dans le chenal d'ici à Cairo, et 4 pieds d'ici à Keokuk.

De la Californie.

San Francisco, 9 novembre—Les steamers St Louis et Moses Taylor sont arrivés hier de Panama apportant des dates de Mexico par Acapulco jusqu'au 21 octobre. Les Français préparaient une expédition pour Omecearo.

Un agent du gouvernement rebelle est arrivé à Mexico le 9, par Brownsville, chargé de la mission, suppose-t-on, de négocier un traité entre la Régence du Mexique et le gouvernement rebelle.

On dit que Juarez a réorganisé l'armée du parti libéral et qu'il marche à la rencontre des Français à Juartero. Un conflit est imminent.

Le ministre Corwin n'a pris, jusqu'à présent, aucune part active dans les affaires du Mexique.

San Francisco, 7 novembre —Arrivé, le steamer de guerre russe, *Rianda*, en 30 jours de Kakodia. C'est un des navires de la flotte russe qui doit prendre ici ses quartiers d'hiver.

Un grand bal et un souper seront donnés aux officiers russes à Union Hall, au prix de $10,000.

San Francisco, 10 novembre—Un grand incendie à Nevada City a détruit hier presque toutes les bâtisses de Broad street, les bâtisses en briques de la rue du Maine, les églises épiscopale, méthodiste et catholique, le théâtre, la maison de cour, les bureaux de l'Express et du Télégraphe, les deux hôtels, l'hôtel des Etats Unis et beaucoup de magasins dans le quartier avoisinant. Les registres du comté ont été sauvés. La perte est estimée à $750 000.

Des dates allant jusqu'au 8 octobre ont été reçues de Hakadadi, Japon. Le prince de Nagato a ordonné la mise à mort de Jos. Keco, japonais, de San Francisco, et des pilotes japonais qui ont conduit le *Wyoming* à Shelbouki. Un de ces pilotes a été tué bientôt après. Le premier ministre et trois autres membres du cabinet ont été renvoyés parce qu'ils étaient en faveur de la paix avec les nations chrétiennes. Les autorités ont ordonné à tous les étrangers de quitter Najasaki. Les étrangers ont refusé de sortir et le gouvernement japonais a résigné.

Le Mikado a lancé un ordre qui défend à tout Daimo d'acheter un navire étranger.

Nouvelles diverses.

Le major général B F. Butler et son état-major sont arrivés à la forteresse Monroe le 10 courant. On sait que le général Butler remplace le général Foster dans son commandement.

Le secrétaire d'Etat Seward, en réponse à une demande pour obtenir la permission d'enrôler des hommes pour le service de Juarez au Mexique, a dit: "Cette permission ne peut être accordée et quiconque s'occupera de ce recrutement sera poursuivi avec toute la diligence possible."

Une dépêche de St-Louis du 10 contient ce qui suit: 74 comtés donnent aux candidats conservateurs 5769 voix de majorité. Le vote déjà connu d'une partie des soldats réduit cette majorité à 1900 et il n'est guère douteux que le surplus des votes des soldats ne change le résultat et donne aux radicaux une majorité d'environ 3000 voix.

Washington 10 novembre—Des avis du Tennessee disent que le major Stevens réussit dans le recrutement des nègres. Il a établi des bureaux à Nashville, Murfreesboro, Gallatin, Wartrace, Clarksville, Shelbyville, Columbus et Stevenson [Ala.] Les propriétaires loyaux reçoivent en échange de leurs nègres des certificats qui leur donnent droit à une indemnité qui ne dépasse pas $300 pour chaque nègre, mais à la condition de signer un certificat de manumission. Les propriétaires déloyaux ne reçoivent rien.

Une dépêche d'Ashley, Illinois, du 10 novembre contient ce qui suit:

Quatre coquins habillés en soldats et le visage noirci sont venus la nuit dernière à la ferme de Daniel Tapping et se disant des soldats de l'Union ont demandé à manger. Quand M Tapping leur ouvrit la porte, ils entrèrent le revolver au poing et lui demandèrent son argent sous peine de mort. Il n'avait pas d'armes et dut leur donner cent dollars pour s'en débarrasser. Ils ont visité ensuite d'autres maisons et ont obtenu $20 de plus. Il y a sans doute une bande de voleurs organisée dans le voisinage et les citoyens vont prendre des mesures pour les découvrir.

Marchés de New York.

New York, 11 novembre—Coton, lourd et retombant à 85 cts.

Farine—L'extra est en bonne demande pour le gouvernement et tout à fait ferme, tandis que les autres qualités sont lourdes et à la baisse. $7 15 à $7 30 pour l'extra [illegible] de l'Ohio et $7 [illegible] pour les marques du commerce. Le marché [illegible] languissant à la clôture avec une tendance à la baisse.

Porc—Calme à l'ouverture et quelque peu actif à la clôture à 7 à 7 1/2 cts. Plats-côtés marché calme. Graisse calme et ferme à 11 1/2 à 11 7/8 cts. 200,000 barils délivrables de janvier en avril ont été faits à 12 1/2 cts.

L'argent est actif et très ferme. La demande est bonne. Sterling à 69. Or calme et ferme, s'ouvrant à 45 5/8, montant à 45 7/8, tombant à 45 3/8 et fermant à 45 3/4.

On dit que M. Chase a décidé l'émission de $25,000,000 en billets du Trésor pour diminuer la tension du marché monétaire.

AFFAIRES DANS LE MISSOURI.

Jefferson City, 10 novembre—Le message du gouverneur Gamble a été envoyé aujourd'hui. En voici la substance:

"Je me bornerai à vous parler de changemens que les événemens ont rendus nécessaires. Et d'abord, quant à ce qui concerne les relations de cet Etat avec le gouvernement fédéral, je puis vous dire qu'il n'y a dans le Missouri aucune organisation militaire hostile aux Etats-Unis, et que tout indique que les sentiments antérieurs d'hostilité ont disparu, et que la volonté générale est d'avoir la paix. Les rebelles ont fait un dernier effort vainement; ils sont venus jusque sur le Missouri et ont été repoussés par la milice enrôlée de l'Etat, qui n'a pas attendu le secours des troupes fédérales. L'ennemi a été refoulé hors de nos limites sans y avoir trouvé une recrue. L'esprit de rébellion peut donc être regardé comme comprimé dans cet Etat. On peut en dire autant de la vallée du Mississippi, maintenant que les forteresses rebelles ont été prises. La capitale de l'Arkansas est aussi au pouvoir des forces fédérales, et la navigation des grands cours d'eau de l'Ouest n'est plus en danger d'être interrompue."

La transmission télégraphique ayant été interrompue, [illegible] de Jefferson City, nous sommes obligés de renvoyer à une autre fois la continuation de ce résumé.

NOUVELLES D'EUROPE.

New York, 10 novembre.—L'*Adriatic* est arrivé à 5 heures avec 798 passagers.

Londres, 27 octobre—La mission du maréchal Niel à St Pétersbourg est présumée être une dernière tentative de la part de Napoléon pour engager le Czar Alexandre à faire aux Polonais les concessions que la diplomatie n'a pas réussi à obtenir jusqu'ici. On insinue cependant que Napoléon ne serait pas fâché ou grandement désappointé si les Polonais pouvaient soutenir leur mouvement.

Le steamer Geo. Washington.

Le steamer de la malle des Etats Unis George Washington, capitaine Willets, part ce matin à 8 heures pour New York directement, avec un chargement assorti et les malles.

Voici la liste de ses passagers.

Dr Geo Clary, H H Hase, A Lechande, lieutenant V K Spear, A Lieberman, Mme Fernandes et son enfant, Mlle Harland, Mme G Pierron, Amos Smith, A Fernandes, H M Hyde, H W Taylor, E Surrein et L Scovil, capitaine Dunham et un domestique, L Cottman, Mme Kinner, Mlle Kinner, B Durand, capitaine Ellsworth, lieutenant S A Mower, Mark Hoyt, général Wadsworth et un domestique, S A Hodgman.

GRAND' MESSE EN MUSIQUE—Une grand' messe en musique doit être chantée dimanche prochain à l'Eglise des Pères Jésuites, rue Baronne, en l'honneur de Ste-Cécile. Les membres de la société de St-Vincent de Paul y feront une quête au profit des pauvres qu'ils assistent. On espère que les fidèles se feront un devoir de coopérer à cette bonne œuvre.

Revenu intérieur des Etats-Unis.—Nous appelons l'attention des parties intéressées sur une annonce importante que publie dans l'Abeille, M George S. Denison, collecteur du revenu intérieur des Etats-Unis. Il s'agit du paiement des licences dans une partie désignée de la ville.

Linge fait et vêtements.—Un vaste assortiment de vêtements d'automne et d'hiver, confectionné avec les meilleures étoffes et de la manière la plus solide vient d'être reçu par la maison L. W. Lyons, à l'angle des rues St Charles et Commune, et est offert en vente au prix coûtant. Il y a dans cet assortiment des articles de toilette pour hommes, jeunes garçons et enfants, et ces articles se distinguent par leur élégance et leur variété. *Pour plus amples renseignements voyez l'annonce.*

CHRONIQUE LOCALE.

PRIX DU PAIN.—Le prix de la farine étant de onze piastres ($11) le baril, les boulangers devront donner, à partir de dimanche, 22 du courant et jusqu'à nouvel ordre:

47 onces de pain pour	....	20 cents
24 " "	....	10 "
12 " "	....	5 "

Toute infraction à cette contravention sera suivie d'une amende et de la confiscation.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT — Le grand jury a été formé hier. Il se compose de MM Jno Roberts, président, W R Bell, J S Simonds, Jos Duplain, Alex McNeil, Mathew Rogers, Pat Lane, A P Doelle, Jas Smith, L A Duvignaud, Jas Murisson, C A Cahn, Ph Wiederecht, Wm Rainey, M Quinn et H Mc Gunn. La prochaine séance est fixée à vendredi.

Les membres du petit jury ont reçu l'ordre de se présenter au cour lundi prochain.

Le tribunal a ordonné l'arrestation de Wm McLaughlin, que le recorder Vennard a condamné à l'amende pour vol de fait.

COUR PRÉVÔTALE— *Juge Atocha.*— Quatre jeunes gens dont un avait déserté l'armée confédérée, ont été traduits devant le juge Atocha qui les a envoyés au major Porter. Ils ont violé l'ordre No 59 en ne se présentant pas aux autorités à leur arrivée.

Un soldat qui ne voulait pas se laisser conduire au corps de garde et un autre qui prétendait aider le watchman mais s'était fâché tout rouge et avait battu le policeman lorsque ce dernier avait fait entendre son sifflet pour demander du secours—ont été condamnés à trente jours de détention au workhouse.

M. Michel, demeurant à Bâton Rouge, avait acheté deux balles de coton à 54 cents la livre. Il s'était acquitté, pour l'une, en greenbacks et, pour l'autre, en or, à vingt-huit cents. La transaction en or étant contraire aux ordres, la balle a été confisquée. L'or du vendeur a été confisqué aussi.

Un jeune soldat qui avait introduit la main dans la poche d'un camarade et ne l'en avait point retirée vide, a été condamné à un an de détention sur l'île aux Vaisseaux.

Un soldat blanc et une douzaine de soldats nègres de cavalerie et deux sergents, ont comparu devant le magistrat pour répondre à l'accusation d'avoir commis des déprédations sur des habitations, d'avoir [illegible] et frappé les blancs qui essayaient de [illegible] et d'avoir distribué le contenu. Arrêtés par des patrouilles de blancs, les assaillants furent relâchés par le sergent qui à la tête de cent vingt hommes arrêta un planteur. Cet officier a déclaré avoir agi d'après les ordres de son commandant et a ajouté qu'il avait sauvé le planteur, que celui-ci courait le plus grand danger et aurait été tué s'il l'avait laissé seul on ne sait. Le sergent a été incarcéré en attendant qu'on ait fixé l'interrogatoire des officiers qu'on suppose avoir été la cause de cet outrage. Cinq des soldats, E. Mitchel, Ch. Tibbit, Aug Guyres, Ch Rankin et James Polit ont été condamnés à traîner le boulet sur l'île aux Vaisseaux pendant trois ans.

ENQUÊTE—M. Bosch a pratiqué, hier, la levée du corps de Martin Cahil, mort de la diarrhée, au No 117 de la rue Vieille-Levée.

M. Cahil avait 54 ans. Il est né à Québec où il a un frère et 4 autres parents. Il exerçait le métier de tonnelier.

VOL.— Un jeune mulâtre du nom d'Oscar Smith a été traduit hier matin devant le recorder Vennard, à la demande de Mme Maria Benson qui l'accuse de vol.

La plaignante possédait en octobre dernier plusieurs pièces en or de vingt piastres. Smith en est convenu aussi, découvrant la cachette, [illegible] servit sans la moindre cérémonie. Lorsqu'il vit le fond de la bourse, il avoua sa faute à Mme Benson et déclara vouloir être puni afin que sa conscience fût calmée.

Le recorder l'a envoyé devant la Première Cour de District.

EDITION D'HIER SOIR.

OPINION DE FERNANDO WOOD SUR LA DERNIÈRE ÉLECTION.

Réunion du comité général de la salle Mozart.

Dans la soirée de [illegible] dernière, le comité général de [illegible] s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de B. P. Fairchild assisté de E. B. Smith, du 3e ward, secrétaire temporaire. Après l'appel du rôle, et un *quorum* étant présent.

Une communication d'une organisation allemande locale du 13e ward a été reçue, demandant la nomination du juge civil et consentant à soutenir tout candidat que Mozart Hall voudra désigner.

Sur motion, la communication a été enregistrée.

L'hon. Fernando Wood a présenté alors la résolution suivante:

Résolu que bien que le résultat de l'élection dans cet Etat doive être regretté comme étant de nature à fortifier les hommes corrompus et imbéciles qui sont au pouvoir, ce n'est pas néanmoins une défaite des principes démocratiques. Les principes démocratiques n'étaient pas en question. Ces principes ne reconnaissent dans le gouvernement fédéral aucun pouvoir au-dessus des droits politiques des Etats, ni aucun pouvoir pour exercer une tyrannie despotique sur les individus ou pour continuer cette guerre, quand les questions à propos desquelles la guerre a été faite sont susceptibles d'une solution pacifique. Ces grandes questions n'ont pas été présentées à la discussion et par conséquent le peuple de cet Etat ne les a pas résolues.

Résolu que nous nous réjouissons de la leçon donnée dans cette ville aux abolitionistes et aux democrates désappointés qui avaient cabalé pour abattre l'organisation particulière, et nous sommes spécialement charmés que des renégats du parti démocrate tels que McKeon et Brady aient été justement réprouvés. Ces représentants d'une "Justice pure" devraient d'abord se purifier de la haine et de la corruption qui s'attachent à leurs caractères personnels avant de prêcher la pureté aux autres. Le premier est un petit démagogue turbulent et sans cervelle et le second est un amalgamationiste pratique.

Résolu que les membres de ce comité général qui ont été portés à suivre ces traîtres dans leur opposition ouverte aux nominations régulières, ne pourront plus longtemps siéger avec ce corps, ou être reconnus comme démocrates, et le comité exécutif est autorisé à prendre telle mesure qui les prive de toute participation dans les actes du comité pour le reste de l'année.

Résolu que le comité exécutif est chargé d'aviser à la convocation des conventions préparatoires pour l'élection prochaine et de prendre les arrangements nécessaires, conjointement avec le comité de conférence, pour l'élection du ticket de l'union démocratique en décembre.

Après une courte discussion, les résolutions ont été adoptées à l'unanimité et le comité s'est ajourné.

La révolte à St-Domingue.

On trouve de tout dans le New York *Herald*, même ce qui est contraire à la doctrine Monroe que ce journal continue à soutenir avec toute la vivacité qui le caractérise. C'est ainsi que dans son numéro du 6 novembre, il publie un article communiqué sur les bienfaits du gouvernement espagnol à la Dominique et sur l'intérêt des Dominicains à se soumettre à ce gouvernement. Voici les passages les plus saillants de ce communiqué:

"Dans votre correspondance de ce jour [2 novembre], relative aux affaires de St. Domingue, votre correspondant après avoir examiné superficiellement les événements survenus dans cette île, exprime le désir de voir le gouvernement espagnol renversé, et une révolte éclater à Cuba et à Porto Rico de manière à ce que ces deux établissements coloniaux en soient réduits à toutes les souffrances sociales qui accablent la pauvre Dominique.

Le monde sait que les Dominicains, fatigués de leurs discordes intestines, ont demandé le protectorat de plusieurs puissances européennes qui ont refusé pour des raisons qu'il serait [illegible]. Mais l'Espagne, comptant sur leur bonne foi, y consentit généreusement, et le maréchal Serrano fut investi de toute autorité à ce sujet.

Dans quelle situation les Dominicains se trouvaient-ils avant cet événement? Ils se trouvaient dans un état continuel d'anarchie et privés de toute sécurité. Qu'a-t-on vu depuis l'annexion? Que les faits parlent par eux-mêmes! Auparavant, il n'y avait plus de commerce d'aucun genre; les biens fonciers étaient presque sans valeur; aucun négociant n'osait envoyer ses marchandises et aucun émigrant ne pensait à joindre sa fortune à celle du pays, car il n'y avait ni sûreté ni avenir. Mais l'Espagne ne s'en fut pas plutôt chargée du gouvernement que le commerce se ranima et la propriété se releva. Les maisons qui naguères ne pouvaient se vendre pour quelques centaines de piastres, commandent maintenant des sommes énormes. La circulation de papier que tout le monde repoussait a pris la valeur de l'or [illegible] l'argent. Samana a été déclaré port libre et une ligne de steamers a été établie pour transporter des marchandises et tous les instruments nécessaires à l'exploitation des déserts de cette belle, si riche contrée.

Dire que l'Espagne s'est engraissée de sa possession c'est avancer un paradoxe, car "on ne peut tirer de sang d'une pierre," suivant une expression commune. Loin de là; chaque mois l'Espagne a dû envoyer plus de $100,000 piastres de Cuba à St-Domingue pour couvrir les dépenses du gouvernement, attendu que les ressources de l'île ne pouvaient y suffire.

Dans leur révolte insensée, les Dominicains ont prouvé qu'ils étaient incapables d'apprécier les avantages d'un gouvernement stable, gouvernement qui leur aurait fait contracter des mœurs industrielles et laborieuses et qui aurait développé la richesse de leur sol. La perte sera pour eux; car l'Espagne peut fort bien les abandonner à leur sort plutôt que d'encourir de nouveaux frais et une nouvelle effusion de sang, sans aucun avantage pour elle. Il n'est pas prouvé, en effet, que St-Domingue put en aucune manière être utile à l'Espagne.

Quant à ce qui concerne Cuba et Porto Rico, les intérêts et les sentiments politiques sont si différents, que ces deux îles regardent aujourd'hui l'Espagne comme leur seule ancre de salut. Leurs habitants sont Espagnols et Espagnols ils resteront. Pendant que l'anarchie et la discorde désolent presque toutes les anciennes provinces espagnoles en Amérique, Cuba et Porto Rico continuent à jouir des bienfaits de la paix, source unique de toute fortune.

LE COTON A HONDURAS.

Nous lisons ce qui suit dans une correspondance de Belize à la date du 13 octobre:

Nous avons enfin de la pluie et bientôt nous aurons des inondations. Il pleut jour et nuit depuis vingt jours. Cette pluie aurait dû venir en juin et en juillet. Elle servira à faire sortir l'acajou et le bois de campêche; mais elle ruinera les récoltes de coton qui étaient prêtes pour le ramasseur. Nombre de gens des Etats-Unis et plusieurs de nos créoles ont planté de grands champs en coton et ces plantations ont donné de grandes espérances jusqu'aux dernières pluies. Maintenant les propriétaires doivent s'attendre à perdre au moins la moitié de leurs récoltes.

La longue sécheresse qui avait précédé a brûlé les cannes à sucre et la pluie ne leur rendra aucun service, attendu qu'elle vient trop tard. La prochaine récolte de sucre sera donc très légère.

LES PRISONNIERS MEXICAINS EN FRANCE—On lit dans le *Journal de Loir-et-Cher*:

"Nous avons annoncé que les prisonniers mexicains avaient lieu de compter sur un rapatriement prochain.

"Cette indication, prise dans un sens absolu, n'est pas absolument exacte; voici comment les choses se passeraient en ce moment:

"Un officier supérieur, délégué du gouvernement dans toutes les villes où sont internés les prisonniers, serait chargé de s'enquérir,—mais individuellement,—de l'intention dans laquelle ils seraient de prêter leur concours au gouvernement qui va surgir au Mexique du vote national, ou de leur résolution contraire.

"Selon sa réponse, chaque interné recevrait prochainement une feuille de route ou verrait continuer son séjour en France.

"On nous assure qu'à Blois, sur une centaine de prisonniers, douze seulement auraient adhéré à la proposition faite."

ENVOI D'ARMES FRANÇAISES EN POLOGNE.

On lit dans la *Gazette de Cologne* du 16 octobre:

Il est de plus en plus question dans les journaux russes, de la décision prise par le gouvernement d'incorporer définitivement à l'empire le royaume de Pologne, une fois l'insurrection étouffée. Le journal allemand *Ost See Zeitung* se fait aujourd'hui l'écho du journalisme russe, en ayant soin d'ajouter qu'il puise ses nouvelles "à une source digne de foi."

On écrit de Cracovie, 12 octobre, à la *Gazette de la Croix*:

La *Cronica*, qui paraît ici assure que le général de Berg a informé confidentiellement ses subordonnés que les Polonais avaient acheté dans des fabriques françaises 12,000 carabines et une quantité considérable de poudre, lesquels objets doivent être introduits en Pologne sous diverses déclarations telles que celles d'eaux minérales, sardines, bois du Brésil, etc. Les autorités ont été invitées à exercer la surveillance la plus sévère. Un autre rescrit du général défend l'entrée en Pologne de fourrures de tout genre, d'habits chauds pour l'hiver, de selles et de harnais. A Cracovie et à Lemberg on continue à opérer des perquisitions domiciliaires et des arrestations. Dans les quinze derniers jours, on a saisi 260 carabines, 10 tonneaux remplis de sabres de cavalerie, 50,000 cartouches et beaucoup d'objets d'équipement.

On lit dans le *Czas* 13 octobre:

Le pillage général des biens de toute la population du royaume, de la Lithuanie, de la Volhynie, de la Podolie et de l'Ukraine, est activement poursuivi par le gouvernement russe. Sans compter les exactions de toute sorte commises par la soldatesque dans les localités qu'elle traverse, le vol et le pillage ont été érigés en système dans tout le pays. Après avoir ruiné la Lithuanie et la Livonie par les contributions et le séquestre, le gouvernement pille maintenant de la même manière les provinces occidentales.

Non content de faire passer les plus belles et les plus grandes maisons de Varsovie sous l'administration militaire, et d'avoir imposé une contribution extraordinaire à la capitale, le gouvernement russe a fixé pour les provinces du royaume le 15 octobre comme délai définitif pour le recouvrement des impôts extraordinaires exigés par lui. Passé ce jour, tout individu qui n'aura pas payé sera incarcéré.

Chaque jour le gouvernement russe s'empare des plus grandes maisons de Varsovie pour les convertir en casernes.

Ces violences et ces exactions continuelles ont produit une indignation extrême parmi la population de la capitale. C'est à peine si les autorités nationales parviennent à empêcher cette indignation de dégénérer en une lutte sanglante dans les rues de la ville, ce que les Russes semblent provoquer à dessein. Aussi tout le pays se prépare à continuer la lutte avec une ardeur nouvelle sur tous les points de la Pologne, et l'hiver sera impuissant à la retenir.

(Correspondance Bullier.)

Décédée, le 20 novembre 1863, M. S. BLANCHE DELPIT, épouse de James Campbell Walker, et fille de F. J. Delpit et de Victoire C. Redon. Les amis et connaissances des deux familles sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue d'Orgenois, entre les rues Dumaine et St-Philippe, à 9 heures et demie.

ATTENTION.

☞ Le marshal des Etats Unis offrira à l'enchère aujourd'hui à midi, en face de la rue Joséphine, le steamer [prise] James Battle, avec ses gréements, apparaux, et chronomètre.

☞ M. J. P. Boisseau vend des vins, des groceries et des liqueurs, ce matin à onze heures, à son magasin, au coin des rues Magasins et Gravier.

☞ M. H. H. McLean vend des jambons Wilson du [illegible] de sel, etc., ce matin, à onze heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Commune.

☞ M. R. T. Montgomery, encanteur, vend, aujourd'hui, 21 courant, à 10 heures, au pied de la rue Bienville, 71 balles foin créole.—A onze heures, au No 47 de la rue du Camp, meubles neufs et de seconde main.

☞ F. F. Trinchard, encanteur, vend des jambons [illegible] beurre de Goshen, du [illegible], ce matin, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 42.

☞ M. R. Scott, encanteur, vend des groceries et des provisions, ce matin à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 54.

Grand'messe en musique à l'occasion de la fête de Ste Cécile

DIMANCHE 22 novembre il sera chanté, en l'honneur de Ste-Cécile, une grand'messe à l'église des Pères Jésuites (Immaculée Conception). Une quête y sera faite par les membres de la société de St-Vincent de Paul (conférence Ste-Marie) pour les pauvres qu'ils assistent. Les membres de la société et tous les fidèles sont invités à prêter leur concours à cette bonne œuvre.

AVIS.

LES BONS suivants ont été volés dans notre bureau:

Vingt bons consolidés de la ville de la Nouvelle Orléans, numérotés 2401, 2602, 2603, 2604, 2605, 2180, 2381, 5405, 5069, 5070, 4649, 4650, 3249, 4643, 4644, 4645, 4646, 4647, 4648, 5006 tous datés 1er juillet 1852. Chaque bon est de mille piastres ($1000), échéant dans quarante ans [illegible] ans, portant 6 pour cent d'intérêt payable semi annuellement d'après les coupons qui y sont attachés. Le public est prévenu de ne pas négocier ces bons. WARNEKEN & CO.

Nlle-Orléans, 20 novembre 1863. 21nov☞

PLUS DE DISTANCE!

DIVINATION! PRÉDICTION!

PAR MADAME ADA,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation, de 10 heures du matin à 5 heures de l'après midi.

21nov—3 f p. Rue St. Louis, No 85.

A LOUER.

Une grande maison en briques, à trois étages, au coin S. O. des rues Remparts et Dumaine, convenable pour une grande famille ou une école. S'adresser au No 126 de la rue de Chartres. 21nov—2

A VENDRE.

GROCERIES. Le stock d'une grocerie située dans la rue des Ursulines, entre les rues Chartres et Vieille Levée, No 17. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 21nov—7 f

UN jeune Français ayant été élevé dans un des meilleurs collèges de France et capable d'enseigner la musique vocale désire trouver de l'emploi dans une famille ou institution comme professeur. Il peut donner les meilleures recommandations. S'adresser par lettre au bureau de ce journal. 21nov—3

DEMANDE DE BARBIER.

DE bons gages et un emploi constant sera donné à un bon ouvrier barbier. S'adresser immédiatement au No 58 rue Royale, entre Bienville et Conti. 21 nov☞

CHIEN PERDU.

PERDU, dans le courant de la semaine, dans le Troisième District, un chien à rats, noir, les quatre pattes et le museau jaunes, répondant au nom de FANY. La personne qui le ramènera dans la rue Victoire, No 54, recevra une récompense libérale. 21 nov—2f

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. E. BORDELOIS a transféré son magasin de vins et liqueurs au No 41 rue Vieille Levée. Nouvelle Orléans, 19 novembre 1863. 19 nov—3m

E. BORDELOIS,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS, &c.

41 .... Vieille-Levée 41

NOUVELLE ORLEANS. 19nov—6m

DIVERS.

30 BARRIQUES VIN ROUGE MÉDOC, [illegible] Puisseguin, St Julien, 1851, ordinaire, vin blanc Sauterne, [illegible] 200 caisses 12 bouteilles, [illegible] vin rouge St. Julien, 10 quarts cognac Sutton 1851, 10 octaves " Giboz, 50 barils vieux sherry.—A vendre par E. BORDELOIS, 41 Vieille Levée. 19nov—3 s

A vendre par S. HESSE.

No 3, rue Tchoupitoulas.

200 CAISSES chandelles de suif pressé, savon, 25 sacs café de Rio, 50 barils sucre en morceaux, [crushed], Aussi—Huile de charbon, chandelles de Star et de Paraffine, amidon, &c. 17nov—1m

Meubles de second main et réparations.

51.......Rue d'Orléans.......51.

CHARLES MOREL,

Depuis les 12 dernières années contre-maître de M. P. MALLARD,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'acheter le magasin de meubles de M. Vanel, rue d'Orléans, 51, où il vient d'ouvrir un assortiment complet de meubles de seconde main à bon marché.

Il entreprend aussi la réparation et le vernissage de toutes sortes de meubles, ainsi que la pose des tapis, nattes, rideaux, galeries, stores, tablettes, &c.

Déménagement de meubles, transport et pose de glaces de toutes dimensions; emballage de meubles, glaces, cristaux, porcelaines, &c. Matelas élastiques et autres faits sur commande—Le tout garanti bien fait et à des prix très modérés.

13nov—7 j C. MOREL, 51 rue d'Orléans.

Tabac du Connecticut.

47 CAISSES pour TRIPES et CAPES. En débarquement et au magasin, à vendre par E. TROISGROS, No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée. 3nov—1m

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi, 20 novembre, à 5 heures P. M.

COTON—Le marché a ouvert avec une bonne demande cette matin, vendu à l'encan, à onze heures, a rapporté les prix antérieurs, à peu près, mais les nouvelles reçues, un peu plus tard, par le fleuve, ont amené une baisse de 2 cents par livre. Les ventes sont: 56 balles, avant les nouvelles, y compris 4 balles de ramassis à 31 cts, 19 d'ordinaire reboxed à 60 1/2, 14 de low middling à 69 1/2, 6 do à 69 3/4, 5 do middling à 71 1/2, 3 do à 71 3/4 et 7 de strictement middling à 72; 109 balles, après les nouvelles, y compris 1 mouillé et séché à 38 1/2, 2 balles d'échantillons à 62 1/2, 9 d'à peine middling à 65 1/2, 32 de strictement ordinaire à 66, 17 de bon ordinaire à 66 1/2, 24 de low middling à 66 1/2, 31 de strictement bon ordinaire au même prix, 8 de middling à 66 3/4, 19 de low middling à 67, 4 do middling à 67 1/2, 18 do à 68, 5 do à 69 et 1 balle de good middling à 71 1/2. Ces prix indiquent une grande irrégularité et la baisse occasionnée par les mauvaises nouvelles reçues de New York. Il s'est vendu, hier, mais on ne l'a pas annoncé: 27 balles de strictement bon ordinaire à 68, et une récolte d'une qualité de fantaisie au prix le plus élevé. Les transactions de la semaine atteignent le chiffre de 2509 balles.

SUCRE—Faible approvisionnement. Le sucre de la nouvelle récolte est en demande, mais il n'y en a que bien peu ou point d'offert. Les plus haut classés de la nouvelle récolte sont en demande à des prix fermes, en même temps que les basses qualités sont négligées à des prix plus aisés. Aujourd'hui, les ventes se sont élevées à environ 260 boucauts de la nouvelle récolte, en divers lots à 8 à 9 1/2 cts pour le commun à bon commun, de 10 à 10 3/4 pour le fair à fully fair, 10 3/4 à 11 1/4 cts pour le centrifuge et 12 1/2 à 13 pour le blanc clarifié. A l'encan, il s'est vendu 5 boucauts à 8 3/4, 5 à 9 cts et 10 à 9 3/4 cts la livre.

MELASSE—Faible approvisionnement et marché inactif aux prix d'hier. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 250 barils et 100 demi barils de la nouvelle récolte à 40 cts celle de purgerie et 49 à 50 cts pour la bonne prime.

PORC—Le mess se vend en petits lots à $22 le baril.

FARINE—Le marché est si calme et si irrégulier qu'il nous serait impossible d'établir des cotes, même approximativement. La seule vente qui ait été annoncée est celle de 30 barils d'extra choisie à $12 le baril. Ce prix est considéré comme extrêmement hors ligne.

CHANDELLES—Un lot de 100 caisses chandelles de star s'est vendu à 25 1/2 cts la livre.

BACON—Les plats côtés et les épaules sont en bonne demande et ces articles manquent sur le marché. Il s'est fait des ventes, aujourd'hui, de 10 barriques mixed, clear et rib sides à 19 1/2 cts, et de 7 barr. épaules, vieilles à 3 cts la livre.

FOURRAGE—Le stock de foin est fort et est librement offert à $55 le tonneau sans pour cela qu'il s'en vende des quantités notables. Le peu de grains qui reste en mains est en grande partie tenu par les marchands qui répondent aux demandes du détail à $1 65 le boisseau pour le maïs, $1 40 pour l'avoine et $4 les cent livres pour le son.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 20 novembre.

L'animation qui a régné dans le coton, dans le courant de la semaine qui vient de s'écouler s'est communiquée au change qui était en abondance pour les achats de notre produit. D'un autre côté la demande a été meilleure de la part de ceux qui ont reçu l'ordre d'envoyer à New York le produit des ventes de coton, et de la part des capitalistes qui désirent y faire des placements en billets du Trésor, demandés par les steamers de la malle; de là vient le peu de variations qu'on a pu remarquer dans les traites à vue dites de première classe, bien que les cours aient eu en général une tendance à devenir plus fermes.

Nous avons remarqué une plus grande disposition d'opérer de la part de plusieurs banques. Cela est dû à l'état actuel du change et au désir de remplir des ordres spéciaux de correspondants du Nord. Notre monnaie courante se compose principalement de billets de la ville—lesquels passent encore les premiers—et ceux de la Banque de l'Etat de la Louisiane, de la Banque de la Nlle Orléans, de la Banque des Marchands et de la Banque de l'Union. Les billets des autres banques ont une prime ou sont à escompte, ainsi qu'on le verra plus bas. Les billets du Trésor qui jusqu'à présent, étaient hors de la circulation à cause d'une prime de 1/2 à 1 1/2 pour cent, sont devenus plus communs depuis qu'ils sont tombés à 1/4 à 1/2 et font de plus en plus partie de la monnaie courante.

Le capital de $500,000 de la "Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans" ayant été couvert par les souscriptions, les actionnaires ont été requis de verser 30 pour cent du montant entre les mains du receveur, Mr Thos. J. Durant, au No 18 de la rue Carondelet, et de signer les articles de société par devant M. Walter H. Peters, notaire, "mercredi prochain ou plus tôt". Ceux qui dirigent le mouvement montrent ainsi qu'ils sont décidés à commencer les opérations sans délai. Le capital est faible, il est vrai, mais le commerce ne saurait manquer d'en profiter en l'absence des facilités qu'offraient auparavant les différentes institutions de notre ville.

Le change pour le Nord a encore été plus ferme aujourd'hui et animé comme il l'est d'habitude au départ de chaque steamer. Les banques ont tiré sur New-York à 3 1/4 pour cent de prime pour leurs billets ou les billets du Trésor, à l'option de l'acheteur. Ils ont également les traites approuvées à 5 1/2, 5 3/8 et même 6 d'escompte. Les courtiers ont répondu à la demande à 4 à 4 1/2 d'escompte, mais pour les petits chèques ont exigé le taux des banques. Il y a eu moins de transactions dans les rues où les cours ont été de 5 1/2 à 6 1/2 d'escompte. Il se peut que des ventes aient eu lieu au-dessous de ces prix, mais elles ne sont pas venues à notre connaissance. Le change étranger est si peu recherché que les cours en sont presque nominaux. Les banques tiennent le sterling à 160 à 162 1/2 et 167 1/2 pour les billets du Trésor ou les leurs qui sont à 1 1/2 à 2 pour cent de prime. Les traites particulières sont cotées à 157 à 161. Les Francs se vendent, dans les banques, à 3 45 à 3 39, mais on ne saurait les coter, au dehors, à plus de 3 62 1/2 à 3 55. Nous n'avons entendu mentionner aucune négociation importante.

L'or a été très recherché, dans la matinée, avant les nouvelles reçues par la voie de l'Ouest, à 50 pour cent de prime, et il s'en est vendu une assez grande quantité à 50 1/4 à 50 1/2, mais il y a eu peu de vendeurs au-dessus de 51—un peu plus que n'en voulaient donner les acheteurs. Les courtiers n'ont donné que 48 des petites sommes offertes dans leurs bureaux.—L'argent a rapporté 40 à 45 pour cent de prime, et les piastres mexicaines 50; elles sont en demande à ce taux, et, quand on le préfère, on donne de l'or au pair en échange.

Les billets du Trésor sont nominalement à 1/4 à 3/8 pour cent de prime pour la monnaie courante, mais, dans plusieurs cas, on les a donnés en paiement au pair. Nous cotons encore les billets de la Banque des Citoyens à 1 1/4 pour cent de prime, ceux de la Banque du Canal à 1 1/2 à 2 et ceux du [illegible] à 60 à 62 cents à la piastre. Les billets de la Banque de la Louisiane sont à 41 à 51 et ceux de la Banque [illegible] à 38 à 40.

Nous avons [illegible] la vente d'actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane à moins de 50; on les offre aujourd'hui à ce prix. Les actions de la compagnie du Gaz sont au cours 120 à 125, et celles de la compagnie des chemins de fer de la ville à 118 à 119 et 120. Le scrip d'assurance est nominal à 37 1/2 à 40 cents à la piastre, suivant la date et la compagnie.

Les nouvelles reçues par la voie de l'Ouest ont été publiées trop tard pour que nous en ayons pu voir l'effet ailleurs que dans le coton.

MARCHE AUX BESTIAUX

Jefferson City, 21 novembre 1863

Arrivé, dans la semaine, 500 bœufs, 391 cochons, 241 moutons, 205 veaux et 34 vaches. Vendu, 350 bœufs, 472 cochons, 73 moutons 91 veaux. A vendre, 351 bœufs, 416 cochons, 208 moutons, 154 veaux et 31 vaches.

Bœuf de l'Ouest 1re qualité, net	18 cts la liv
" 2e " "	16 "
" 3e " "	14 "
" Texas, 1re qualité, par tête	$60
" " 2e " par tête	$40
Veaux, 1re qualité, par tête	$25 à 30
" 2e qualité, par tête	$21 à 25
Cochons, par cr	$16 à 20
Moutons, suivant la qualité, par tête	$ 8 à 10
Vaches à lait, par tête	$75 à 100

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans

EXPEDIES HIER.

Steamship de la malle des E U Geo Washington, Willets, New York.
Barque Chief, Harding, Boston.
Brick West, Galbrandsin, New York.
Goélette Golden Fleece, Fortone, Ile Ruatan.
Steamboat Gertrude, Ainslee, Baton Rouge.

ARRIVES HIER.

Brick anglais Volante, West, Matamoros.
Goélette Eugena A Reed, Hayden, New York.
Goélette Tonnerre, Semirie, de la Côte.
Goélette Alcibe, Natali, Paroisse St Charles.
Goélette New Year, Carlines, Fort Jackson.
Goélette Telegraph, Amesaro, Détour des Anglais.
Steamboat New Orleans, May, Baton Rouge.
Steamboat Theodile, Alphonse, la Côte.
Steamboat Jennie Rogers, McQuoid, Bayou Sara.
Barge à vapeur Magnolia, Fraser, Donaldsonville.
Steamboat Fawn, Greathouse, Fort Jackson.
Steamboat Meteor, Selby, Baton Rouge.
Steamboat Ben Franklin, Conant, Baton Rouge.
Barge à vapeur Independence, Henry, Donaldsonville.
Steamboat White Cloud, Martin, St Louis.
Steamboat Nebraska, Buntine, St Louis.

VETEMENS D'ENFANS.

AU PRIX COUTANT!

Les familles trouveront chez le soussigné un choix varié de VETEMENS ET ARTICLES DE TOILETTE POUR JEUNES GENS, JEUNES GARÇONS ET ENFANS, à TRES BAS PRIX.

A vendre par L. W. LYONS, Coin St Charles et Commune. 21 nov—6f

VETEMENS! VETEMENS!

IL VIENT D'ETRE REÇU

UN ASSORTIMENT VARIÉ

—DE—

VETEMENS D'AUTOMNE ET D'HIVER,

DANS LE DERNIER GENRE,

Faits des meilleures étoffes et de la manière la plus solide,

Ainsi qu'un nouveau stock complet de

Chemises et articles de toilette.

☞ A vendre aux plus bas prix du marché.

N. B.—Vêtemens faits sur commande, dans le dernier genre, avec promptitude et soin.

L. W. LYONS, 26, 28 et 30, rue St-Charles, coin Commune. 21 nov—6f

Avis aux Amateurs de Sellerie.

A LA SELLE ANGLAISE.

—TRANSFERT DE MAGASIN—

LE MAGASIN DE SELLERIE

Anciennement connu aux Nos. 191 et 193, Rue ROYALE, Est transféré au No. — 24, — Rue ST-CHARLES.

Attendu par les premiers arrivages, un assortiment de SELLES, HARNAIS, COUVERTURES D'HIVER, FOUETS, CRAVACHES, MORS DANIEL, EPERONS A VIS et autres, &c, &c. Le tout à des prix modérés. 23 oct—au 1 janv

CHAMPAGNE

de la veuve Clicquot Ponsardin et de Piper Heidsick & Co.

VENANT D'ETRE REÇU et à vendre à l'Agence rue Tchoupitoulas, No 15:

40 caisses CHAMPAGNE de la veuve Clicquot Ponsardin en grandes et demi bouteilles,

30 paniers VERITABLE CHAMPAGNE Piper Heidsick & Co, en grandes et demi bouteilles.

PLEINEMENT GARANTIS PAR LE SOUSSIGNÉ.

10 caisses champagne, cachet vert.

B. E. CASTENDYK, rue Tchoupitoulas No 15. 6 oct—☞ 1j

AU PRIX COUTANT.

LA maison bien connue J. PERAT, encoignure STE-ANNE et BOURGOGNE, offre à vendre tout son stock au prix coûtant, pour cause de départ.

Le soussigné invite, par la même occasion, les personnes qui lui doivent de venir régler leurs comptes le plus tôt possible, et celles à qui il peut être dû de venir faire leurs réclamations.

Nouvelle-Orléans, le 4 novembre 1863.

5 nov—15j J. PERAT.

PERDU.

LE gentleman qui a perdu ses CHEVEUX les verra repousser s'il se sert du QUINIDINE OLEINE HAIRTONIC. Si l'un de ses amis désire avoir une MOUSTACHE ET UNE BARBE EPAISSE qu'il fasse l'essai du GREAT HAIR RESTORER, "Quinidine Oleine Hair Tonic". C'est sans contredit la meilleure préparation du jour pour faire croître LA BARBE ET LES CHEVEUX. A vendre par B. & J. ABRAMS, à leur pharmacie, rue du Canal Nos 42 & 44. 3nov—1m

TABACS ET CIGARES.

EN débarquement du schooner "Nightingale" arrivé de la Havane et au magasin—

200,000 Cigares

BREVAS, LONDRES, MEDIAS REGALIA & CONCHAS, des marques INTIMIDAD, INGENUIDAD, A GARCIA, EL BOA DE LARRANAGA.

[illegible] TABACO DE LA VUELTA ABAJO.

A vendre par E. TROISGROS, 18 rue Douane, entre Chartres et Vieille-Levée. 3nov—1m

W. H. H. Witherell & Co,

Marchands commissionnaires,

RUE DES MAGASINS, Nos 27 et 29,

Viennent de recevoir, par le *Morning Star*,

20 balles KERSEYS pour nègres,
5 caisses COTONS blancs 3/4 pour chemises,
10 " " 4/4
15 " SATINETS cadet, noirs et Oxford,
5 " CASIMIRS tout laine fantaisie,
5 " DRAPS fantaisie, croisés et noirs,
20 " INDIENNES Sprague, City Mills Granit,
5 " MOUSSELINES de laine Manchester,
10 " FIL et fil Coats,
200 dous. BAS coton pour hommes, femmes et enfants,
20,000 COLS en papier pour hommes,
10,000 COLS et MANCHETTES en papier pour dames.

Ils reçoivent des marchandises par chaque steamer de New York. 10 nov—6f. 3. p.

VOULEZ-VOUS DES CHEMISES A BON MARCHÉ.

VOULEZ-VOUS DU LINGE DE DESSOUS A BON MARCHÉ?
VOULEZ-VOUS UNE VERITABLE ECHARPE ROMAINE?
VOULEZ-VOUS DES GANTS DE PEAU DE CHEVREAU A $1 25 LA PAIRE?
VOULEZ-VOUS TOUTES ESPECES DE GANTS?
VOULEZ-VOUS DE BONS BAS A $3 LA DOUZAINE?
VOULEZ-VOUS DES MOUCHOIRS A 25 CENTS PIÈCE?
VOULEZ-VOUS DES COLS EN PAPIER A 10 POUR 25 CENTS?
VOULEZ-VOUS DES CHEMISES DE DESSOUS EN LAINE A TOUS PRIX?
VOULEZ-VOUS DE LA BONNETERIE POUR DAMES?
VOULEZ-VOUS UN PARAPLUIE A BON MARCHÉ?
VOULEZ-VOUS VOIR LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS DE PARIS, DE ROME, DE LA SUISSE, DE L'ALLEMAGNE, DE LONDRES, D'IRLANDE, D'ECOSSE, DE NEW YORK, et de différentes autres parties du monde et qui vous seront vendues à des prix qui vous rappelleront le passé? Si vous le voulez, allez faire les premiers choix, au magasin de S. N. MOODY,

Magasin de lingerie pour messieurs, au coin des rues Canal et Royale. 16nov—18 21

Nous venons de recevoir NOTRE ASSORTIMENT DE CONFECTIONS NOUVELLES

Pour dames et enfans,

des modèles les plus nouveaux, soit en:

VELOURS, DRAPS, TAFFETAS OU VELOUTINE.

Nos prix sont très raisonnables.

JOLIES CONFECTIONS VELOURS noir depuis $30
DRAP NOIR $ [illegible]
TAFFETAS fort $ [illegible]
PALETOTS D'ENFANTS en d[illegible] $4.
[illegible]mbrelles, nouveauté, depuis $2 75.

Nous ouvrirons LUNDI, 9 courant, un dernier envoi de Turcos, Pelerines-Sontag et pointes en Tricot de Berlin.

—ET AUSSI—

Une caisse Barège Mozambique Satiné à 50 cents la yarde.

J. LEVOIS & CO., Coin Canal et Bourbon. 15nov—6f.

BROTT & DAVIS,

22.......RUE GRAVIER.......22

COIN TCHOUPITOULAS.

REÇU par le steamer GEO. WASHINGTON et attendu par le PARKERSBURG et EVENING STAR.

Nous appelons l'attention du commerce sur ces factures de nos MARCHANDISES SECHES DE CHOIX, de FANTAISIE et de FOND, qui ont été choisies avec le plus grand soin pour ce marché et conviennent parfaitement pour le commerce en général.

EN FLANELLES, nous avons de grises, bleues et rouges croisées, Opéra unies et imprimées, Magentas imprimées, flanelles blanches de différentes qualités, moletons blancs et écrus.

COUTILS à matelas, SERVIETTES,
DIAPRÉS Crash et Huckabuck,
SATINETS unis et imprimés, et Casimirs de fantaisie,
GINGHAMS à tabliers,
DENIMS et COTONNADES,
KERSEYS épais, unis et imprimés,
GINGHAMS de divers genres,
Nouveaux modèles d'INDIENNES fantaisie de Dunnell,
MOUCHOIRS BATISTE FIL à bords unis et en couleur,
50 douzaines CHEMISES de laine,
COURTEPOINTES piqué 12/4,
COTONS blancs 7/8 et 4/4 pour chemises,
TOILES blanches d'Irlande, &c.

Ces marchandises seront ouvertes, pour l'examen vers MERCREDI prochain, et les prix seront des plus bas.

BROTT & DAVIS, *Rue Gravier, No 22, coin Tchoupitoulas*

CHALES—CHALES—CHALES

☞ Devant arriver par le Parkersburg, un magnifique assortiment de CHALES pour dames et demoiselles, des styles suivants

PREMIERE et ELLA—à raies et carrés.

Aussi—CACHEMIRES à raies et idem noirs,

Que nous offrirons aux plus bas prix possibles.

BROTT & DAVIS, 22 rue Gravier, encoignure Tchoupitoulas.

ETOFFES A HABILLEMENTS.

☞ Nous ouvrirons et nous avons déjà prêts à être examinés MERCREDI prochain, 11 du courant

ALPACAS, de fantaisie et noirs,
DRAPS DE CANTON,
LYONAISE,
POPELINES,
CACHEMIRES, à carreaux,
MOHAIR de fantaisie,
SOIERIES noires et fantaisie,
POULT DE CHEVRE,
TAFFETAS à petits carreaux.
POULT DE SOIE.

Ainsi qu'une variété de riches articles français, en

INDIENNES,
BATISTE,
BRILLANTÉS,
JACONATS,
TOILES imprimées,
et GUINGHAMS français.

Parmi les articles de notre stock, on trouvera également une variété choisie, de

Etoffes de deuil.

BOMBAZINES noirs,
CORDS ET REPS VICTORIA,
BRILLANTÉS noirs, unis,
SOIERIES demi-deuil,
MOUSSELINES de laine,
MOHAIRS,
&c, &c, &c, &c, &c.

☞ Nous offrons ce magnifique stock de marchandises qui ont été choisies avec un soin particulier par un acheteur très-expert, aux prix de New York, y compris le transport.

BROTT & DAVIS, 17nov☞ 22, rue Gravier, encoig. Tchoupitoulas.

Revenu intérieur des Etats-Unis.

BUREAU DU PERCEPTEUR,— DISTRICT DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, 9 octobre 1863.

LICENCES,—AVIS AUX CONTRIBUABLES.

☞ Les personnes intéressées sont prévenues que cette partie de la "Liste Annuelle" comprenant la partie de la ville de la Nouvelle Orléans comprise entre la côte sud du Felicity Road, la ligne supérieure de la ville, le fleuve et les derrières de la ville, et la partie comprise entre le côté nord de la rue St-Louis, la ligne inférieure de la ville, le fleuve et le lac Pontchartrain, a été reçue de l'Assesseur des Etats Unis; que les taxes de licences pour ladite division seront dues et devront être payées à ce bureau le 19 du courant, et dans les quatre jours qui suivront, conformément à la loi de revenu des Etats Unis. Quiconque négligera de payer sa taxe dans le temps spécifié, sera condamné à payer 10 pour cent de plus sur le montant. La loi punit sévèrement quiconque fait un commerce sans prendre la license que ce commerce exige. *L'amende sera toujours rigoureusement infligée.*

Le Bureau est ouvert de huit heures du matin à trois heures et demie de l'après-midi.

GEORGE S. DENISON, Percepteur. 12 nov—au 26

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Gaz, rue du Camp, No 61,

Nlle Orléans, 14 novembre 1863.

AVIS est donné, conformément à l'article 4 de cette Compagnie, que l'élection annuelle de douze directeurs, pour l'année, à partir du premier lundi de février prochain, aura lieu au bureau de cette Compagnie, le 7 décembre prochain, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. JAS EDWARDS, Secrétaire. 15 nov—au 7 déc

A LOUER.

UN ILET DE TERRE situé dans le Troisième District et compris entre les Champs-Elysées, les rues Marigny, Claiborne et Prosper, avec une bonne maison et ses dépendances.

Cet îlet est en pleine culture et contient beaucoup d'arbres fruitiers. Possession en sera donnée le 1er décembre prochain. S'adresser à B. & A. SOULIÉ, 87 rue Bourbon. 20 nov—6f

NOURRICE.

UNE dame désire se placer dans une maison comme nourrice, ou prendre chez elle un nourrisson; elle offrira les meilleures recommandations. S'adresser chez Mme de Létang, [illegible] rue Mandeville, entre Grands-Hommes et Genevieve, Troisième District. 20 nov—3 f

GROCERIES DE CHOIX, &

400 barils PORC MESS,
25 barils BŒUF [illegible],
102 barils BŒUF pour familles,
102 do PIG PORK,
50 tierçons JAMBONS "Star",
25 do do "Ames",
44 boucauts EPAULES bacon,
19 tierçons SAINDOUX,
50 barils HUILE de graines,
200 caisses CHANDELLES Star,
150 barils FARINE choix "Bromfield & Hawkins",
50 do de Second,
200 balles FOIN,

Chargement du steamer "Corinthian".

A vendre par SHANNON & [illegible], Rue de l'Union, No 4. 17 nov☞

Aux marchands de charbon.

LES marchands de charbon au détail peuvent avoir du charbon anthracite, en petites mesures, à bas prix pour du comptant et Les Hôtels, les restaurants et les familles peuvent être approvisionnés par DAVID STICKNEY, Rue Commune, No 6. 17 nov—6f

SPECTACLES.

Théâtre d'Orléans

DIMANCHE 22 NOVEMBRE.

Première représentation de LA GRACE DE DIEU drame en cinq actes, mêlé de chants, par d'Ennery et Gustave Lemoine, musique de Louise Puget.—LE MAITRE DE CHAPELLE, opéra comique en un acte, paroles d'Alexandre Duval, musique de M. Paër.

Académie de Musique.

Vendredi soir, 20 novembre.

LE REVENANT.—L'illusion la plus complète. TOUS LES SOIRS et SAMEDI à midi.

POUR NEW YORK, directement.—Devant partir LUNDI, 23 novembre, à 5 heures P. M. le navire à vapeur PARKERSBURG, commandant Spencer, partira de son wharf, au bout de la rue Toulouse, le jour susdit, et prendra les malles des Etats Unis. Pour fret ou passage, dans la chambre ou à l'entrepont, s'adresser à A. MOULTON, 31, rue Natchez. 20 nov—4

Partant samedi, 21 novembre. POUR NEW YORK.—Le steamer favori GEORGE WASHINGTON, fin marcheur, commandant E. V. Gager, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le 21 du courant, à 8 heures du matin, avec malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage, s'adresser à A. MOULTON, Rue Natchez, No 31. 15 nov—7 f

POUR BATON ROUGE. Le magnifique paquebot régulier METEOR, capitaine C. L. Salisbury, L. Boucherau commis, partira de la Nouvelle Orléans pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires tous les DIMANCHES, à 9 heures du matin, et tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Il partira de Baton Rouge tous les LUNDIS, à 8 heures A. M., et tous les JEUDIS, à 10 heures A. M.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer ou d'envoyer du fret à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. M. HALL, au coin des rues Canal et Tchoupitoulas. 1er nov—1m

Pour la Côte, au-dessous de la ville! DEUX FOIS PAR SEMAINE. Le beau bateau à vapeur FAWN, [illegible] W. K. Greathouse, commis, [illegible] part de la Nlle-Orléans [illegible] Jackson et tous [illegible] DIMANCHES, à 9 [illegible] Pointe [illegible] les LUNDIS et les [illegible] Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN L. TITUS, coin des rues Bienville et Vieille Levée, au premier, ou à A. D. SALVANT, No 161, rue de la Vieille Levée.

Le steamer BEN FRANKLIN de la malle de la Nouvelle-Orléans, capitaine Henry Conant, partira à l'avenir tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. et les DIMANCHES à 9 heures A. M., pour Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et les débarcadères intermédiaires.

A son retour, il quittera Baton Rouge les JEUDIS à 6 heures P. M. et les LUNDIS à midi, ponctuellement.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités.

☞ J. M. Relf se trouvera tous les jours sur la Levée, au pied de la rue Bienville, pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à JOHN A. STEVENSON, Agent, No 63, rue Front Levée. 3 nov—1m

POUR LE HAVRE—Départ du 25 au 30 novembre—Pour compléter son chargement le navire français ANITA, de première classe, prendra plusieurs centaines de balles de coton &c. Les passagers sont priés de se faire inscrire. S'adresser pour les conditions chez OSCAR BERCIER & CO., No 17 rue St Louis. 17 nov—7 f

POUR TAMPICO—La fine voilière goélette anglaise OLD FOX, capitaine Harrison, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira pour le dit port, sous peu de jours. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à S. FERNANDEZ & CO., 125 Vieille Levée. 4nov

POUR MATAMOROS. La goélette mexicaine JOVEN MARIA, capitaine Juan Bracamonte, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S. FERNANDEZ & Co, No 145, Vieille Levée. 23 oct—

GOELETTE DE LA COTE.—Le soussigné propriétaire et agent, offre ses services aux commerçants, aux planteurs et au public en général, pour le transport de toute espèce de fret, du long de la côte à la ville et de la ville à la côte.

☞ Le taux de l'assurance est le même que par les eaux à vapeur. L. POLVERINI, Agent. Rue Front Levee, No. 5, entre les rues Douane et Bienville au premier. 5 nov—1 m

Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans.

LE capital de cette Banque [$500,000] ayant été souscrit, les actionnaires sont requis de payer 30 pour cent sur leurs souscriptions, à M. Thos. J. Durant, receveur, rue Carondelet, No 18 et de signer les articles de société pardevant M. Walter H. Peters, notaire public, rue Gravier No 101, mercredi, 25 du courant, ou avant cette époque. RUFUS K. HOWEL, chairman. Geo. A. Fosdick, secrétaire. 20 nov

Nouvelle-Orléans, 18 novembre 1863.

LA société existant en cette ville sous le nom de LAUVE & LEBLANC est dissoute à partir de ce jour, par suite de la mort de M. Omer Lauve.

La signature de l'ancienne maison de commerce ne sera employée par le soussigné que pour les affaires concernant ladite liquidation.

Le soussigné reste chargé du règlement des affaires de l'ancienne société et continuera en même temps à ses amis, qu'il continue les affaires de commission en son propre nom. A. LEBLANC. Nos. 17, rue Toulouse, entre Chartres et Levée. 20 nov—3

AVIS. TOUTES les procurations données par nous, sont par le présent révoquées. 20 nov—☞ WARNEKEN & Co

Charbon anthracite.

En débarquement du Minnesota. 50 boucauts charbon anthracite, de la grosseur d'un œuf, à vendre au plus bas prix du marché. S'adresser 127, Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti. 20 nov—3

AVIS IMPORTANT.

C. MARMU,

69, rue Royale, entre Bienville et Conti,

A l'honneur d'informer le public en général qu'il fait des CARTES DE VISITE à $3 la douzaine et $2 la demi-douzaine.

☞ Supérieures à celles de tout autre artiste de cette ville. 20 nov—1m

La Compagnie Express d'Adams, RUE DES MAGASINS, No 5,

SE charge de l'expédition de petits paquets et de paquets de valeur, de marchandises, d'échantillons et de billets de Banques, par chaque steamer de la malle, pour toutes les parties des Etats-Unis, par la voie de New York.

Elle expédie également des marchandises par le haut du fleuve, trois fois par semaine, par des messagers spéciaux, pour toutes les parties de l'Ouest et du Nord-Ouest, par la voie de Cairo et de Memphis.

On vient chercher et on livre à la Nlle-Orléans, sans frais extra, les articles qui doivent être envoyés par l'Express.

Tous les paquets expédiés par la voie de Cairo et de Memphis, doivent être accompagnés de permis de la Douane.

Pour les détails, les prix, etc., s'adresser à A F. BLAKE, Agent. 8 nov—

AVIS.

MES AMIS et ma nombreuse clientèle sont prévenus que, comme par le passé, ma maison continue à se charger de faire tout ce qui concerne les articles d'ameublement, &c., &c.

Attendant prochainement un nouveau stock de MARCHANDISES de saison, je rappelle au public en général que je vais être plus que jamais en mesure de bien le servir et de lui montrer digne de la confiance dont il m'a honoré jusqu'ici. P. MALLARD, 85, rue Royale. 27oct—1m

A louer dans la rue de l'Esplanade,

DEUX résidences agréables, situées au coin des rues Roman et Esplanade, ayant des installations de gaz, waterworks, &c. On les louera garnies ou non garnies, à très bas prix à de bons locataires. S'adresser à W. F. CHAPMAN, chemin du Bayou No 299, entre les rues Claiborne et Derbigny. 9 nov—12

PENSION BOURGEOISE.

THEODORE DANFLOUS informe ses amis et connaissances qu'il continuera l'établissement si avantageusement connu No 125 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse. Il prendra des pensionnaires au mois pour la table et le logement, à des prix très modérés. Il prévient MM. les voyageurs et les habitants ayant quelques jours à passer en ville, qu'ils trouveront toujours chez lui des chambres confortables à leur disposition et une table parfaite à des conditions raisonnables.

Madame Danflous ayant pris la direction spéciale de la maison, portera toute son attention au service, et tous ses soins pour la constante satisfaction de sa clientèle; désirant faire de sa maison l'égal des meilleurs établissements de ce genre. 8 nov—2m

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 4 novembre 1863.

AVIS est donné que conformément à l'article 12 de la Charte de cette Compagnie, une assemblée générale des porteurs de scrip aura lieu, à ce bureau, rue du Canal, No 111, LUNDI, 7 décembre 1863, à midi. J. W. HINCKS, secrétaire. 5nov—au7déc

Banque d'Amérique.

Nlle Orléans, 13 novembre 1863.

L'ÉLECTION annuelle de treize directeurs de cette Banque aura lieu, au local de la Banque, Mercredi, seize Décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. AM. FORTIER, Caissier. 12nov—au 16d

Brasserie de la Louisiane,

RUE CONTI, No 72.

G. GUTH, absent depuis plusieurs années pour cause de maladie, et depuis peu de temps de retour en cette ville, a l'honneur d'annoncer au public et à son ancienne clientèle qu'il vient de rouvrir son établissement si avantageusement connu pendant tout le temps qu'il a été sous sa direction spéciale, et le premier qui ait été fondé à la Nouvelle-Orléans sous le nom de Brasserie de la Louisiane, 72, rue Conti.

Il s'est associé M. C. M. TISLIER, et la raison sociale sera GUTH & Cie.

G. Guth portera toute son attention au travail de la fabrication, et sa vieille expérience est une sûre garantie qu'on trouvera toujours chez lui de la BIERE de première qualité; il veut reconquérir à sa Brasserie son ancienne réputation, et il n'a rien négligé pour y réussir; il s'est adjoint des Brasseurs expérimentés et des hommes de capacités reconnues, pour la direction des affaires en général de sa nouvelle maison.

Il ose donc espérer que le public voudra bien l'honorer de son patronage, et que sa nombreuse ancienne clientèle ne l'aura pas tout-à-fait oublié. 8oct—1m

Almanach pour 1864,

A VENDRE

A LA LIBRAIRIE

MICHON & SCHWEITZER,

166—RUE ROYALE—166

13nov—1m.

The City Bank of New Orleans,

BANQUE DE DEPOTS,

Rue du Camp, No 22, coin Commune.

CETTE Banque achète et vend le Change étranger et le Change pour les Etats Unis, l'argent et l'or américains et étrangers et les billets qui n'ont pas cours. W. T. MOUNT, Directeur. 1er nov—

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par M. A. Ferrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

☞ Les prix varient de $4 à $8 selon le degré d'avancement des élèves.

CLASSE DU SOIR—de 6 1/2 à 8 heures. Cours complet de TENUE DES LIVRES et d'Arithmétique commerciale.—Prix: $4. 1er nov—1m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275.......RUE DAUPHINE.......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, [illegible] heures. 31 août—1m—11

DRAGÉES DE SANTONINE COMPOSÉES DE FOUGERA.

Nouveau Vermifuge.

Recommandé par les Médecins les plus distingués

CE médicament, d'une forme élégante et d'un goût agréable, a un effet sûr et certain pour l'expulsion des vers tant chez les adultes que chez les enfants; de plus, son action purgative le recommande tout spécialement [illegible] pour remplacer l'huile de Ricin, la Rhubarbe, la Magnésie et le Séné. Prix—75 cents le flacon et 38 cents le demi-flacon. Agent, E. E. MOUGIN, pharmacien, Nlle-Orléans. 18oct—3m

CHANGE. CHANGE.

CHANGE STERLING sur MM. G. GRIMSHAW & Co, et CHANGE sur New-York, sur MM. SPOFFORD, TILESTON & Co. A vendre, en sommes qui conviendront, par WILLIAM T. REID, rue des Magasins. 20 oct—

VENTES A L'ENCAN.

Bonne maison No 268, rue St Philippe.

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur, Bureau, Commercial Place, No 11.

IL sera vendu, à l'enchère publique, samedi, 21 novembre, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Un terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Philippe, Dumaine, Miro et Tonti. Le dit terrain a trente pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison basse, en bois, ayant quatre chambres; cuisine dans le fond. Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $380, échéant le 28 février 1864. Pour le reste, comptant.

L'acte de vente pardevant M. Hugh Madden, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 nov

PAR H. H. McLEAN, encanteur.

IL sera vendu à l'encan samedi, 21 du courant, à onze heures du matin, au magasin No 19 de la rue des Magasins, coin Commune—

150 barils sucre fait à choix,
50 do en morceaux, doublement raffiné,
15 tierçons jambons St Louis "Wilson"
25 de saindoux feuille prime,
100 caisses biscuits pilote,
50 do tabac de choix à chiquer,
50 do vin rouge,
5 do café moulu de qualité supérieure,

Egalement—Café moulu, poudre levain, manches de haches, allumettes, amers, whisky, &c. &c. 21nov

CHARBON, CHARBON.

100 tonneaux charbon à l'encan. PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, lundi, 23 du courant, à 4 heures P. M.—100 tonneaux charbon anthracite, grosseur d'œuf, en débarquement de la barque Ibex, en face de la rue des Ursulines Deuxième District, près la Monnaie. Conditions—Comptant. 21 nov—3

FOIN, FOIN.

71 balles foin créole à l'encan, *PAR R. T. MONTGOMERY.*

IL sera vendu aujourd'hui, samedi, 21 du courant, à 10 heures, près le pied de la rue Bienville, en débarquement du bateau à vapeur Swan— 71 balles FOIN CREOLE. Conditions—comptant. 21nov

Coton! Coton!

PAR WM. P. VINCENT, encanteur.

AUJOURD'HUI, samedi, 21 du courant, à onze heures il sera vendu au No 64 rue Douane— 45 BALLES COTON plus ou moins. Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 21nov

Trois cent trente cinq lots de marchandises sèches, étrangères et du [illegible]

PAR WM. P. VINCENT, encanteur.

[illegible] 21 du courant [illegible] 10 heures, à son [illegible] No 64 [illegible]

[illegible] passés au sucre, [illegible] saindoux feuille, [illegible] amidon perlé, [illegible] tabac.

PAR F. [illegible]CHARD, Encanteur.

AUJOURD'HUI, [illegible] heures, il sera vendu, à son magasin d'encan, [illegible] Gravier, No 42 — 50 tierçons beurre Goshen, [illegible] barils tasquereaux, 70 caisses fromage, 20 [illegible] absinthe, 25 boucauts et tierçons jambons [illegible] sucre, 100 caisses amidon, 200 caisses harengs, [illegible] bœuf mess, 150 caisses vin rouge, 10 tierçons et [illegible] saindoux, 100 caisses tabac à chiquer, 25 [illegible] allumettes, eau-de-vie, whisky, savon, chandelles, [illegible] câpres, poivre, pommes de terre, riz, [illegible] orge, huile d'olive.

—Egalement—

13 [illegible] souliers assortis. 21 nov

Groceries, vins et liqueurs.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

IL sera vendu, samedi, 21 du courant, à onze heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Gravier—9 boucauts et tierçons jambons, 30 barils [illegible], 20 caisses huile de charbon, 10 caisses tabac, 25 caisses amidon, 10 barils sucre en morceaux, 15 barils pommes rouges, 100 caisses blé sarrasin, 50 caisses café moulu, 50 caisses saleratus, vieille eau-de-vie, whisky, vin rouge, cidre, etc. Conditions—comptant. 20 nov

Marchandises sèches, souliers, articles de lainage, &c

PAR FRANCIS FERNANDEZ, R. GUTIERREZ, encanteur

SAMEDI, 21 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, encoignure des rues Chartres et St Louis—

100 lots de marchandises sèches de saison, SOULIERS pour hommes, femmes et enfants, ARTICLES DE LAINAGE, &c—Le tout en lots à la convenance des acheteurs. 20 nov

Papier écolier, papier bleu à lettre, papier à billets, papier assorti et enveloppe—Vente sans réserve.

PAR F. FERNANDEZ, R. GUTIERREZ, encanteur.

SAMEDI prochain 21 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, au coin des rues St. Louis et Chartres, No 114, sans réserve, pour clore une consignation—

150 rames papier écolier,
175 " " fantaisie, bleu, à lettres et à billets,
55,000 enveloppes de fantaisie.

Conditions—comptant. 18nov

VENTE CONTINUÉE

DU STOCK DE MEUBLES de la Maison Grosjean & Raymond.

Lundi, 23 du courant, à 10 heures du matin.

PAR FRANCIS FERNANDEZ. R. GUTIERREZ, encanteur.

LUNDI prochain, 23 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, sans réserve aucune, pour cause de liquidation de la maison Grosjean & Raymond, au coin des rues ROYALE et BIENVILLE, le restant du stock de la dite maison, comprenant un assortiment général de BEAUX MEUBLES en bois de rose, acajou, noyer pour salons, salles à manger, chambres à coucher, objets de luxe, &c.

☞ La vente aura lieu au rez-de-chaussée et la livraison le lendemain à 9 heures du matin. 21 nov

Meubles à l'encan

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, lundi, 23 du courant, à 1 heure au No 49 de la rue Mandeville, 3me district—Un lot de meubles comprenant chaises, tables, armoires, bois de lit, bureaux, matelas, ornements de cheminée, &c.—Conditions comptant. 21 nov

Vacherie! Vacherie!

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 25 novembre 1863, à onze heures du matin, à l'encoignure des rues Craps et Mazant—

35 belles vaches dont plusieurs avec jeunes veaux et une vingtaine au moment de vêler.

1 excellente jument de buggy, 1 de selle,

1 beau poulin d'un an.

Conditions—Au-dessous de $100 comptant, et au-dessus de $100, 60 jours de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 20 nov

Groceries, Groceries

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 24 novembre 1863, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Remparts et St-Philippe— Le fonds d'un magasin de groceries bien assorti et bien achalandé.

L'établissement ci dessus sera offert en bloc, et s'il n'était pas ainsi vendu, il sera immédiatement détaillé. Conditions—comptant. 20nov—6

Meubles. Articles de ménage, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MARDI, le 24 novembre, à 10 1/2 heures A. M. il sera vendu à l'encan au magasin No 179, rue du Canal, Une grande quantité de meubles et d'articles de ménage, tels que meubles de salon, salles à manger, chambres à coucher; vaisselle, faïence, verrerie, porcelaine, &c, literie, Pendules &c. Aussi: un piano Pleyel.

On pourra examiner les meubles sur les lieux le jour avant la vente. 20 nov

VENTE PAR CATALOGUE,

De Vins, Eaux de vie, Liqueurs, Huile d'olives, Vins de Porto et Xérès, Sardines, Petits pois, Truffes, Whisky d'Ecosse, &c, &c

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

IL sera vendu JEUDI, 26 novembre courant à 10 1/2 heures A. M., aux magasins des importateurs, MM. Eug. Rochereau & Cie. Nos 16 et 18, rue St-Louis, les marchandises suivantes

75 futailles eaux de vie françaises, en demi, quarts et huitièmes de pipes des marques suivantes: Pal Godard & Cie; J. B. Godard, de pipes 9800 Godard; Castillon 1815; Raynal & Alasse &c.

56 barriques vins rouges de Bordeaux, divers crus, tels que: Léoville, Margaux, Pontet Canet, Château [illegible], Château Yquem, Jurançon, Clos Vougeot, &c. &c.

30 paniers champagne Crême de Bouzy,
150 do d'huile d'olives en grandes et demi bouteilles
27 futailles vin de Xérès, en quarts et huitièmes,
12 quarts vieux vin de Porto,
50 caisses sardines en 1/4 et 1/2 boîtes,
5 caisses truffes noires "de Vve Rozier"
12 " petits pois,
10 " Julliennes, asperges, artichauds, &c.,
2 puncheons whisky d'Ecosse, &c., &c.

Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente. 21nov—6

PAR J. B. CROZAT, encanteur,

Bureau No 96, rue Royale, près St Louis.

IL sera vendu, samedi, le 21 du courant, à son magasin d'encan, rue Royale No 96, à 11 1/2 heures, savoir: Une charrette à meubles et un cheval. Conditions—comptant. 19 nov—3

Succession de William Watson. No. 9,214.

PAR J. B. CROZAT, encanteur. Bureau, No 96 rue Royale,

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. L. Whitaker juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 mai 1863, il sera vendu à l'encan, samedi le 21ème jour du mois de novembre 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, savoir—

La moitié du lot No Un, sur lequel se trouve une maison haute en briques, à trois étages, dont deux étages sont en briques et le troisième bâti en bois entre poteaux. Le dit lot No Un forme l'encoignure des rues Suzette et St-Thomas, borné par les rues Suzette, St-Thomas, Benjamin et Tchoupitoulas, mesurant, mesure américaine, vingt-sept pieds sept pouces de face à la rue Suzette sur soixante-dix neuf pieds neuf pouces face à la rue St-Thomas, entre lignes parallèles.

Aussi—Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, faisant partie du lot No Sept, mesurant trente pieds (plus ou moins) de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine, dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Millaudon, Constance et des Magasins.

Conditions—comptant.

Actes de vente pardevant Hugh Madden, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1er oct—[illegible]

MODES NOUVELLES.

CHAPEAUX riches et élégants pour dames de $15 à 34 pour $10 et 12— AUSSI, A PERTE, DENTELLES, BRODERIES, ROBES DE BAL, MANTEAUX, FLEURS ET RUBANS extra, plumes, velours, &c. &c. Façon de robes et confections à bas prix, rue de CHARTRES No 52, chez Ed. FROIDEVAUX. 5 nov—30f

LIQUIDATION POUR CAUSE DE DEPART.

MADAME SOPHIE SEEUWS, No 52, rue Royale, encoignure Bienville, annonce à sa clientèle et au public, qu'elle vendra son beau stock de marchandises au prix coûtant. Elle vient de recevoir un assortiment de marchandises nouvelles qu'elle vendra également aux mêmes conditions afin de liquider promptement, telles que—Chapeaux de velours et soie, crêpe et pailles et chapeaux d'enfant en tous genres, rubans, velours, fleurs, &c. Un superbe assortiment de dentelles noires et blanches Chantilly et guipures de volants de toutes les hauteurs, un assortiment complet de pointes en point d'Alençon applique et point Duchesse VALENCIENNES, &c. Un assortiment de pointes en dentelles de laine, des VOILETTES Chantilly, GUIPURES et un grand assortiment de FLEURS, et beaucoup d'autres articles trop longs à détailler. Tous ces articles seront vendus au prix coûtant, afin de liquider promptement. 21 oct—3m S. SEEUWS.

Mme ALLIAUD,

SOMNAMBULE FRANÇAISE,

Rue Trême, No 248, entre Ursulines et Bayou

TRAITE avec succès les maladies nerveuses, le catarrhe pulmonaire, l'asthme, la gastrite, les aigreurs d'estomac et les digestions difficiles, la diarrhée, la dyssenterie, les fièvres tremblantes et les maladies des yeux. Toutes ses cures sont attestées par un grand nombre de familles considérées de la Nlle Orléans. Consultation tous les jours. 1er nov—3m

AVIS.

LES soussignés ont [illegible] établissement sous le nom de "MATAMOROS HOTEL," [illegible] "EL HOTEL DE LA MATAMOROS", à l'angle des rues Matamoros et Iturbide, [illegible] E. L. SUMNER & CO. Matamoros, 25 juillet 1863.

Graines de 1863.

Reçu par le navire [illegible] du Havre, un assortiment de GRAINES EUROPÉENNES, de la récolte de 1863. Ces semences étant les plus fraîches dans le marché, le soussigné espère que le public [illegible]. Y. BACHELIER, 21 et 23, rue Ursulines, entre Chartres et Levée

DEMANDE DE CHAMBRES.

ON demande trois chambres, pour trois dames, dans une famille française [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Meubles, Articles de ménage, Meubles

Pour cause de départ.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

SAMEDI 21 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, No 199, rue Villeré, entre les rues Dumaine et St-Philippe—

Les meubles et articles de ménage de ladite maison se composant de: chaises, fauteuils et sofa en crin, table dessus en marbre, glaces françaises, tableaux, sideboard, armoires, grand lit, canapé, bibliothèque, livres, verreries, &c.

—AUSSI—

Une machine à coudre de Wheeler & Wilson;
Un "stove" avec installations complètes.

Conditions à la vente. 19 nov

Bottes, Souliers et Brodequins

PAR E. ROGER & CO, JOSEPH HOLZ, encanteur.

SAMEDI 21 novembre, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 à 47, rue de la Vieille Levée—

150 caisses bottes, souliers et brodequins.

—AUSSI—

Une facture de chapeaux, linge fait.

—ET—

Un grand assortiment de franges, galons, rubans, &c.

Conditions à la vente. 20nov

PAR R. SCOTT, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, samedi 21 novembre à 10 heures au No 54, rue des Magasins— Jambons, bœuf, mess, farine, biscuits pilote, sucre, fromage beurre, graisse, haricots, pois, [illegible], sel gros et fin, chandelles adamantines et de suif, cigares, tabac à fumer et à chiquer, &c. &c.—whisky eau de vie champagne et vin rouge. 21 nov

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Francisco Marquez, décédé.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No 19,879—En vertu d'un ordre de vente rendu le 19 de novembre 1863, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, 24 de décembre 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, à l'encoignure sud ouest des rues des Remparts et du Maine, désigné par le No UN suivant plan dressé par Communy et Pilié, arpenteurs, le 6 d'août 1834, et déposé en l'ancienne étude de Felix Grima, notaire public en cette ville, sous le No 19 de son livre de plans.

Le dit terrain ayant, mesure américaine, vingt trois pieds onze pouces de face à la rue des Remparts, sur [illegible] pieds de profondeur et face à la rue du Maine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y se trouvent consistant en une élégante maison de résidence à deux étages et attique, couverte en [illegible]

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en a faite de William Stewart Donnell, par acte au rapport de [illegible] Lacoste, notaire public en cette ville, en date du 15 de juin 1852.

☞ Un plan de la propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

N B.—Le pavage en pierres carrées de la rue (Remparts) en face de la dite propriété, ainsi que la construction des banquettes sur les rues des Remparts et du Maine, sont payés.

L'installation du gaz qui se trouve dans la maison, appartient à la propriété et a été payée.

Les bâtisses sont assurées.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication—L'acquéreur sera tenu de rembourser proportionnellement la prime d'assurance pour le terme restant du jour de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 21nov—30, 8 D. 24 déc.

Eug. Rochereau & Co. vs William E. Leverich.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans —No 10,702—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 14 de décembre 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Annonciation, Delord, Fourier et Poeyfarré et désignés par les Nos Deux et Trois, suivant plan portant le No 15, déposé en l'étude de G. R. Stringer, autrefois notaire public en cette ville.

Les dits terrains ayant, mesure américaine, chacun, vingt pieds un pouce et six lignes de face à la rue de l'Annonciation, sur une profondeur de soixante dix-sept pieds neuf pouces six lignes entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous leurs droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les bâtisses et améliorations, comprennent deux maisons en briques à deux étages et attiques, couvertes en ardoises, ayant chacune un magasin au rez-de-chaussée, et chambres avec foyers et vestibule au premier étage—Deux cuisines en briques, à deux étages, couvertes en ardoises, ayant chacune deux chambres avec foyers, et lieux d'aisance, cuve, hydrant, cour briquetée.

Les maisons portent les Nos 11 et 13 sur la rue de l'Annonciation.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de E. J. Walsh, par acte au rapport du dit notaire Stringer, en date du 12 décembre 18[illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans. 18nov—12,21 [illegible] 14déc.

John Coleman & Co vs. Celestine Porée, f. c.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 14,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 1 de décembre, 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain de forme irrégulière, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Kerlerec, des Remparts et Bourgogne.

Le dit terrain mesure vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur cent six pieds sept pouces de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue Bourgogne, quarante deux pieds deux pouces et quatre lignes de largeur dans le fond [illegible] du côté de la rue des Remparts, à laquelle distance le dit terrain s'élargit de deux pieds huit pouces et six lignes [illegible] du fond trente un pieds huit pouces, sur une profondeur [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse [illegible] une cuisine double 3 cases avec [illegible]. Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—comptant au moment de l'adjudication. JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans. 6nov—21 8d

John Françoise Clay vs Antoine Gelpi.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 19 894—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi, 28 de novembre 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Amour, des Champs Elysées, Marigny et des Bons Enfants, et ayant les dimensions suivantes, savoir: trente pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue d'Amour, sur cent vingt pieds six pouces et quatre lignes de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Marigny, [illegible] jusqu'à la ligne du fond [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Les dites bâtisses et améliorations consistant en une maison basse en bois, couverte en ardoises ayant trois chambres avec foyers, galerie sur le côté, &c. Une cuisine en bois à deux étages, couverte en ardoises, attenante à la maison, et ayant deux chambres au rez de chaussée et deux chambres [illegible], puits, citerne, cour briquetée, &c. La maison porte le No 406 sur la rue d'Amour—Ainsi qu'il appert de l'acte au rapport d'A. Dreyfous notaire public en cette ville, en date du 25 de mars 1862 portant vente de la dite propriété au défendeur.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions — Comptant au moment de l'adjudication. JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans. 27oct—3 12 21 28 nov

Jean Chaigneau vs Arthur Barbarin.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19 994—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 5 de décembre 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

UN TERRAIN situé à Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, faisant partie de l'habitation ci-devant appartenant à Howe & Martin, et désigné par le No Trente-et-un et mesurant quatre-vingt-dix-huit pieds huit pouces et une ligne de face à l'Avenue Marigny, cinq cent quatre-vingt-neuf pieds de profondeur sur la ligne limitrophe au No Trente, cinq cent cinquante-trois pieds onze pouces quatre lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au No Trente-deux et quatre vingt dix pieds un pouce et une ligne de largeur dans le fond. Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Le tout conformément au plan dressé par Allou D'Hémécourt, voyer, le 28 de février 1848 et déposé en l'étude de Lucien Hermann, alors notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JAS. E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 6nov—4,13,21,28,5déc

John Todd vs ses Créanciers.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 de Novembre 1863 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Mardi 15 de Décembre 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable; à l'adjudication de—

1o—Une certaine portion de terre, sise dans le comté de Hancock, Etat du Mississippi, sur le bord Oriental de la Rivière aux Perles, contenant cent cinquante acres environ; Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connues sous le nom de "Old Pearl Town Place", et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, acquis par l'insolvable de Dandridge A. Bibb et Emma L. Bibb son épouse, suivant acte en date du 23 de Mars 1857 dûment enregistré au greffe de la Cour des Preuves pour le dit comté de Hancock, le 8 d'Avril 1857, au Livre B, pages 544 & 545.

2o—Un terrain situé dans la ville de Lowell, Comté de Campbell, Etat du Kentucky, désigné par le No Quarante et un, ayant vingt-cinq pieds de face et cent pieds de profondeur. Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Acquis par l'insolvable d'Ezekiel C. Hawkins et son épouse Fanny Hawkins, de Cincinnati, Comté d'Hamilton, par acte en date du 16 d'Août 1854, dûment enregistré au greffe du dit Comté de Campbell, le 28 de Novembre 1854, au Livre B, page 349.

3o—Une portion de terre, sise dans le Comté de Kenton, Etat du Kentucky, contiguë à Covington, à deux milles environ de la rivière Ohio et contenant cinq acres: Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Acquis par l'insolvable d'Ezekiel C. Hawkins et son épouse Fanny Hawkins, du Comté de Kenton, Etat du Kentucky, suivant acte en date du 18 janvier 1858, dûment enregistré au greffe du dit Comté de Kenton, le 31 de juillet 1858, au Livre No 1, page 258.

4o—Plusieurs Comptes, billets, réclamations, dont le détail sera donné à la vente.

Le tout cédé par l'insolvable à ses créanciers.

☞ Conditions—comptant au moment de l'adjudication. JAS. E. DUNHAM, shérif de la Paroisse d'Orléans. 13nov—21,28 & 15déc—fr.

Vente par le Marshal des Etats-Unis.

Les Etats-Unis vs. le steamer James Battle ses gréements, apparaux et meubles. Cour de District des Etats-Unis pour le District méridional de la Floride.

PAR G. A. HALL, encanteur des prises des Etats-Unis.

EN vertu d'un ordre de vente, en date du 24 juillet 1863, à moi adressé par l'Honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district méridional de la Floride, je vendrai, à l'enchère publique, samedi, 21 novembre 1863, à midi, au pied de la rue Joséphine, le steamer (prise) JAMES BATTLE, ses gréements, apparaux et meubles. Egalement, un chronomètre et une longue vue.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis. JAMES Q. CLAPP, Marshal des Etats-Unis pour le district méridional de la Floride. JOHN STEVENS, Député du Marshal des Etats-Unis Pour le District méridional de la Floride. Nouvelle Orléans, 21 octobre 1863. 21 oct—3 y s

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Pierre Omer Lauve. No 26,070.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.— Attendu que Auguste Lauve [illegible]

Par ordre de la Cour, A. MOREL, [illegible]. 21nov—21,30

[illegible] EPAULES, BACON [illegible]